



Dans le cadre du contrat local d'éducation artistique tout au long de la vie (C.L.E.A),

La **Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent**

en partenariat avec

la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France,  
le rectorat de l'académie de Lille,  
la direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale,

lancent un

**Appel à candidatures** pour quatre résidences-missions  
2023/2024 en direction des artistes toutes disciplines intégrant dans leur travail  
les notions sur le thème: « **Nos futurs !** »

Le thème peut être exploré autour de diverses notions : le numérique, l'accessibilité, l'intégration, la pratique collective, la pratique chorale, l'ambition d'agir sur le monde, de changer positivement le monde, le lien avec la pratique sportive, la notion de mouvement...

**Quatre résidences-missions :**

- ✓ 3 résidences dès 3 ans
- ✓ 1 résidence de 0 à 3 ans

**Date limite d'envoi des candidatures :**

**Dimanche 9 avril 2023**



# SOMMAIRE

1. LE CADRE DE LA RESIDENCE-MISSION .....	4
1.1 FOCUS SUR LA THÉMATIQUE.....	4
2. À PROPOS DU PRESENT APPEL ACANDIDATURE.....	6
2.1 LES CONDITIONS :.....	7
2.2 ORGANISATION DES RESIDENCES.....	8
2.3 PERIODE DES RESIDENCES .....	10
2.4 DÉROULEMENT DES RÉSIDENCES-MISSIONS.....	11
3. LES CONDITIONS FINANCIERES DES RESIDENCES.....	13
3.1 CONDITIONS FINANCIERES .....	13
3.2 CONTRACTUALISATION .....	14
4. LE TERRITOIRE D’ACTION ET LES PARTENAIRES .....	15
4.1 DECOUVERTE DU TERRITOIRE .....	15
4.2 COMMUNICATION ET PUBLICITÉ.....	18
5. ACCOMPAGNEMENT .....	19
6. TRANSITION .....	20
7. FAIRE ACTE DE CANDIDATURE .....	20
8. POUR PLUS D’INFORMATIONS .....	22
9. ANNEXE.....	23

# 1. LE CADRE DE LA RESIDENCE-MISSION

## 1.1 FOCUS SUR LA THÉMATIQUE

Le CLEA existe sur le territoire depuis 2014. Il s'agit d'un dispositif ancré sur le territoire et bien connu des partenaires. Après plusieurs années de fonctionnement, les partenaires du dispositif souhaitent que cette nouvelle saison soit l'occasion de le repenser de manière partagée entre les artistes et les professionnels.

Dans une perspective de fil conducteur pour le projet culturel départemental 2024 sur le thème « nos futurs », il est proposé de saisir cette thématique dans le cadre du CLEA, de son cadre d'expérimentation et de gestes artistiques afin de sensibiliser les habitants de notre territoire.

Celles-ci peuvent aborder plusieurs sujets, avec des pistes de réflexions suivantes :

- Le numérique pouvant être utilisé comme un moyen
- L'accessibilité pour rendre le public acteur
- L'intégration, afin de sensibiliser tous les publics
- L'écologie et/ou l'économie ...

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des petits-enfants, des enfants, des adolescents et des adultes de son territoire et en contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturel, la communauté de communes Cœur d'Ostrevent en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie de Lille – délégation académique aux arts et à la culture (DAAC) et la direction départementale des services de l'éducation nationale – (DASEN), proposent **quatre résidences-missions destinées aux artistes professionnels de tous champs artistiques confondus.**

**Ce sont donc 4 artistes ou équipes artistiques qui sont recherché(e)s.**

Les résidences-missions prennent place dans le cadre du contrat local d'éducation artistique (C.L.E.A.) qui rassemble, de manière pluriannuelle, les différents pouvoirs publics précités. Il s'agit ici de la neuvième année.

Ces partenaires sont en mesure de lancer cette offre sachant qu'ils peuvent s'appuyer sur la force et l'énergie collectives des acteurs locaux de l'éducation artistique et culturelle, qu'ils soient professionnels de la culture, enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc.

Une résidence-mission ne se confond pas avec une résidence de création, puisqu'il n'y a pas de commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident, il s'agit de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre auprès des publics cités ci-dessous la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

Le CLEA est à destination des enfants, adolescent(e)s et des adultes, en formation, étudiant(e)s ou pratiquant leurs loisirs sur notre territoire. Par ailleurs, ce CLEA se décline « tout au long de la vie » et s'adresse également à l'ensemble de la population du territoire.

## 2. À PROPOS DU PRESENT APPEL A CANDIDATURE

Il est recherché, en vue des résidences-missions qui vont se déployer sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, quatre artistes ou équipes artistiques professionnelles, tous domaines d'expression artistique confondus. Ils pourront explorer une ou plusieurs techniques et devront pouvoir travailler de manière autonome ou complémentaire avec certains établissements pour enrichir leurs projets respectifs.

**Les artistes ou équipes artistiques doivent pouvoir fédérer autour de leur présence et de leurs œuvres une grande diversité de publics : de la petite enfance aux publics scolaires, périscolaire, aux étudiant(e)s, aux adultes et aux séniors.**

Sont recherchés pour animer quatre résidences-mission :

> **Trois résidences-missions** viseront les jeunes dès 3 ans et sans limite d'âge, en temps scolaire ou hors temps scolaire, leurs proches, ainsi que les publics éloignés (géographiquement ou socialement) et/ou empêchés (structures médicales, médico-sociales, insertion, etc...).

> **Une quatrième** visera le secteur de la petite enfance (0-3 ans) en lien avec les professionnels : MAM, R.P.E, crèches, ludothèques, L.A.E.P, bibliothèques, maisons de l'enfance, et les écoles maternelles ayant une classe de toute petite section

## 2.1 LES CONDITIONS :

- L'artiste ou l'équipe artistique candidat(e), étant français ou étranger, a à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Pour celle visant la petite-enfance, l'artiste bénéficie d'une production spécifique à cette tranche d'âge.
- Son travail, sa démarche artistique sont axés autour de la thématique suivante :  
**« Nos futurs ».**
- Il est également en mesure/en capacité de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative, culturelle, sociale et médicale.
- Il(s) ou elle(s) doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.
- La réservation de l'hébergement est à la charge de l'artiste ou de l'équipe artistique. Lors de la réunion rencontre un dossier sera remis avec la documentation du territoire et des adresses utiles pour vous loger.
- Les formes d'intervention et de diffusion artistiques doivent légères et/ou autonomes techniquement parlant.
- Une attention particulière sera portée aux candidats ayant une appétence particulière pour l'utilisation du médium numérique.

**Les artistes ou l'équipe artistique retenu(e)s doivent se rendre disponible sur les périodes de résidence précisées ci-dessous et peuvent être amenés à résider sur le territoire.**

## 2.2 ORGANISATION DES RESIDENCES

La période de résidence-mission est prévue pour une durée de 17 semaines et demie. Pour les besoins des résidences, ce territoire est découpé en 4 bassins de vie, un planning général est joint à ce présent appel à candidature ci-dessous détaillé.

Les bassins de **Marchiennes et Somain** accueilleront 2 artistes ou équipes artistiques: **résidences 1 et 2.**

*PERIODE D'INTERVENTION pour les résidences 1 et 2 :*

> **Du 2 octobre 2023 au 10 février 2024** (17 semaines et demie de présence au total avec coupure de deux semaines durant les vacances de Noël).

Le bassin de **Lewarde** accueillera un artiste ou équipe artistique : **résidence 3.**

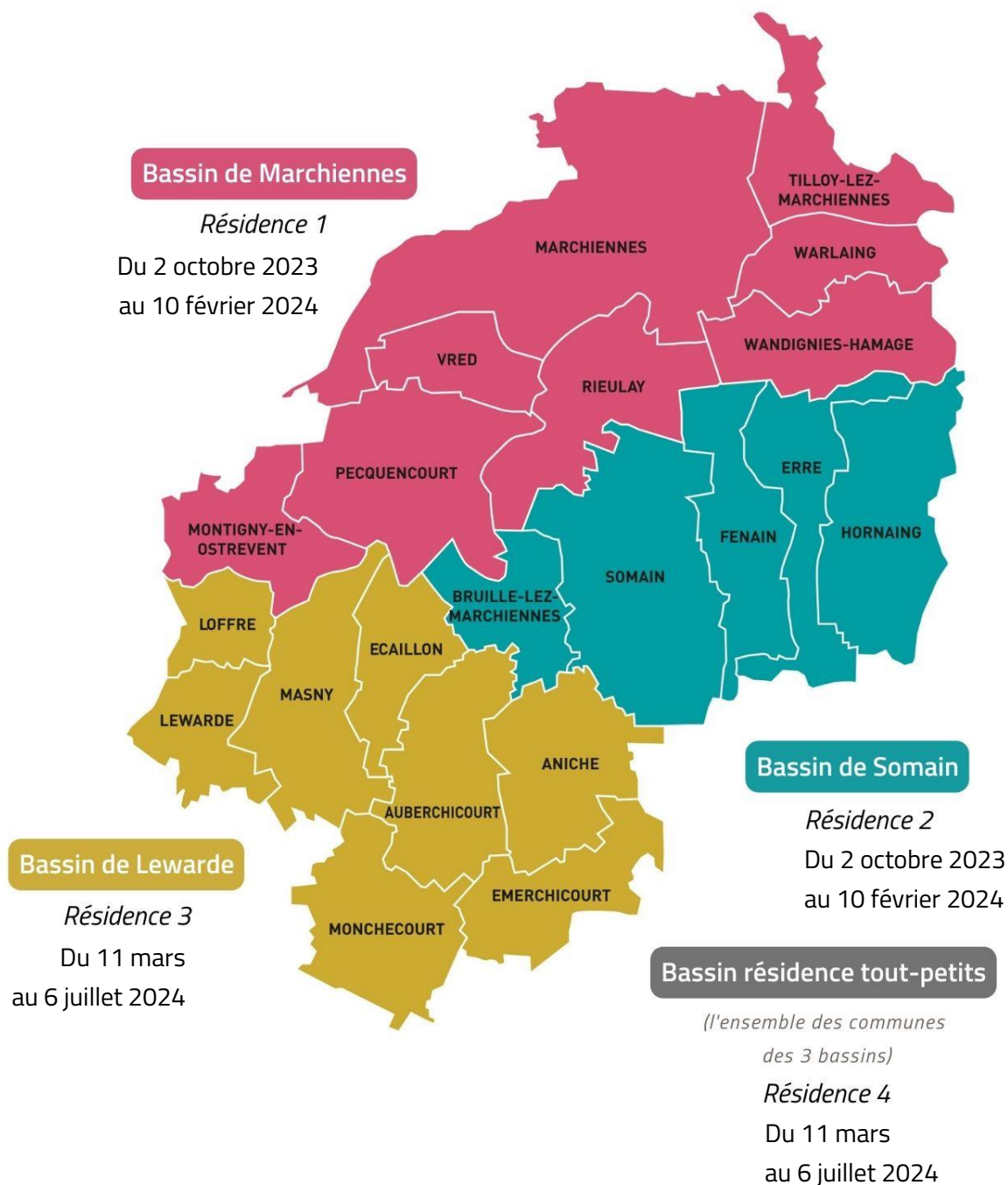
Une quatrième résidence s'articulera en revanche sur l'ensemble du territoire (21 communes) et ciblera uniquement la **petite enfance**, la tranche d'âge de 0-3 ans en lien avec les professionnels: **résidence 4.**

*PERIODE D'INTERVENTION pour les résidences 3 et 4 :*

> **les dates seront communes : du 11 mars au 6 juillet 2024** (soit dix-sept semaines et demies, à raison de 5 à 6 jours par semaine de présence)



## CARTE DES BASSINS DU CLEA 2023-2024



Il s'agit donc de **quatre résidences de quatre mois pleins consécutifs, à raison d'un artiste ou équipe artistique par résidence** travaillant de 5 à 6 jours par semaine.

La plupart des interventions ont lieu en semaine et ponctuellement le week-end.

Des interactions entre ces résidences et leurs titulaires sont encouragées.

*Pour plus de renseignements sur les dispositifs, consultez :*

**<http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-Territoires-et-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale-en-Hauts-de-France>**

## **2.3 PERIODE DES RESIDENCES**

**La période de résidence-mission est prévue de la manière suivante :**

Deux sessions distinctes sont prévues :

Session 1 : du 2 octobre 2023 au 10 février 2024

Session 2 : du 11 mars 2024 au 6 juillet 2024

Nous demandons à l'artiste ou équipe artistique d'indiquer dans son dossier ses disponibilités pour l'une et/ou l'autre session.

Si la résidence-mission repose sur une importante disponibilité des artistes-résidents et sur leurs mobilités, c'est pour qu'ils puissent également expérimenter artistiquement sur le territoire avec la collaboration des nombreux professionnels présents.

C'est ainsi que sur la base d'une coopération étroite, il peut être garanti à chaque enfant, chaque jeune et chaque habitant(e) :

- la possibilité de voir, au plus près de son lieu de vie, d'étude ou de loisirs, le travail des artistes et de se l'approprier.
- la possibilité d'être sensibilisé aux processus de création que ces artistes mettent en œuvre.
- la possibilité de percevoir, de manière sensible, le rôle de l'artiste en tant que catalyseur d'énergies, développeur d'imaginaires, d'incitateur à porter sur le monde, un regard singulier.

## 2.4 DÉROULEMENT DES RÉSIDENCES-MISSIONS

La durée de chaque résidence-mission est de **dix-sept semaines et demie** et s'organise en trois phases :

- **Une période de présentation** : temps d'animation et de sensibilisation animé par l'artiste ou l'équipe artistique

Un temps d'information et de rencontre autour de l'univers artistique sera organisé à destination des professionnels concernés par la résidence, et pour lequel la présence des artistes ou équipes artistiques retenu(e)s est obligatoire. Les temps de préparation et d'animation de cette rencontre sont aussi parfois intitulés « la 27<sup>e</sup> Heure ».

Il s'agit pour chaque artiste ou équipe artistique, d'animer avant le démarrage de sa mission, une soirée de pré-rencontre avec les acteurs/professionnels en charge des publics visés leur permettant de faire sa connaissance et de découvrir son univers.

Les frais de déplacements pour venir à cette rencontre et d'hébergement sont déjà inclus au montant de la rétribution ci-dessus détaillée.

Ce temps de rencontre sera organisé en deux temps :

- Première partie de vingt minutes pour la présentation de la Compagnie (avec des supports comme la vidéo, des photos, expériences déjà réalisées...)
- Deuxième partie de trente minutes de mise en pratique de votre savoir-faire (à travers des ateliers de découverte à réaliser in situ) avec le public présent et enfin prise de rendez-vous à l'issu avec les structures présentes.

Ce temps aura lieu :

- Le **mardi 26 septembre 2023 de 17h30 à 18h30** (*date sous réserve de confirmation*) pour les bassins de Marchiennes et Somain, où les rendez-vous individuels seront à planifier majoritairement du 27 au 29 septembre et du 2 au 6 octobre 2023.
- **Le mardi 20 février 2024 de 17h à 18h** pour la résidence du bassin de Lewarde, **et de 18h30 à 19h30** pour la résidence tout-petits (*date sous réserve de confirmation*), où les rendez-vous individuels seront à planifier majoritairement du 21 au 23 février et du 11 au 15 mars 2024.

Il est à préciser que le nombre de structures participantes :

- Pour les trois résidences de plus de 3 ans, sera limité à **22 structures** maximales, à raison de deux groupes maximum par structure ou deux classes par écoles.
- Pour la résidence des tout-petits, sera limité à **14 structures**

**maximales (soit un groupe par structure)**, dont au maximum trois classes de T.P.S. (classe multi niveaux acceptée).

**S'il y a trop de participants, un choix collégial sera réalisé par l'équipe du service culture, l'artiste et le rectorat. Le but étant de faire participer tout le monde sur le principe de roulement d'une année à l'autre. De ce fait, il est aussi recommandé de proposer un projet « inter structures ».**

La résidence nécessite un temps de préparation en amont qui permet aux artistes retenus/es de se familiariser avec le territoire et les différents partenaires locaux impliqués dans le dispositif. C'est pourquoi une matinée découverte du territoire et de son histoire (une balade en vélo commentée peut être organisée avec l'Office de Tourisme de notre territoire), nécessaire au bon déroulement de la résidence, sera proposée.

- **Une période de rencontre** : rendez-vous individuels avec les structures

D'une **durée de 2 à 3 semaines consécutives** au cours desquelles les artistes ou l'équipe artistique rencontreront les acteurs professionnels en charge des publics : tous invités à appréhender la recherche et la production artistique menée par l'artiste-résident(e). Cette rencontre aura lieu soit à la « 27<sup>e</sup> Heure », soit les jours suivants ou la première/la deuxième semaine de résidence.

Les structures rencontrées sont également invitées à présenter à l'artiste en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre de l'artiste leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les publics concernés dont elles ont la responsabilité.

- **Une période de mise en œuvre** : interventions artistiques dans les structures

Les interventions se déploient sur tout le reste du temps de résidence et au cours desquelles l'artiste ou équipe artistique et les structures (professionnels et publics visés) se retrouvent afin de mettre en œuvre une forme d'action artistique à mener en direction des publics dont ces professionnels ont la responsabilité.

**Des temps de restitution mettant en relief les gestes artistiques co-réalisés peuvent être organisés à l'issue de cette dernière phase, impulsé par la dynamique entre l'artiste et la structure. Des temps de diffusion du répertoire artistique sont également prévus.**

# 3. LES CONDITIONS FINANCIERES DES RESIDENCES

## 3.1 CONDITIONS FINANCIERES

Les contributions respectives de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent et de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France permettent la rétribution de l'artiste ou de l'équipe artistique.

L'allocation de résidence pour un artiste est fixée à 12 000 euros (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant correspond au coût total employeur (salaires et charges, cotisations et taxes s'y attachant) et aux droits d'auteur pour les résidents concernés. Le montant est le même pour un ou deux artistes répondant dans le cadre d'une même compagnie ou collectif.

L'allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- La diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires ;
- Les rencontres avec des équipes de professionnel-le-s de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc. susceptibles de déboucher sur :
  - des propositions d'actions de médiation démultipliée
  - des créations conjointes de « gestes artistiques »,
- l'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations.

**Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général.**

Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits déclarables à l'URSSAF du Limousin. Il s'agit essentiellement de sa composante diffusion, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur au sein de chacune de ces associations d'artistes. Cette composante diffusion est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant du coût total employeur.

- L'artiste-résident réside sur l'intercommunalité pendant la durée de la mission, c'est également la collectivité qui assure les frais relatifs à l'hébergement (montant plafonné). Ceux-ci sont couverts à hauteur d'un

forfait (**montant plafonné à 4000€ TTC sur le temps de la résidence avec justificatifs à fournir**).

Les artistes ou l'équipe artistique résidant à proximité du territoire peuvent faire le choix d'être hébergés ou non. Néanmoins, le forfait des frais de déplacement restera le même.

- Les frais de déplacement sur le territoire d'action sont pris en charge sur la base d'un **forfait de 1000€ maximum pour la période de résidence**. En revanche, les voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge des artistes.
- Selon les besoins, une **enveloppe pour l'achat ou la location de matériel peut être allouée (montant plafonné à 1000€ TTC)**. Tout besoin sera à justifier à Cœur d'Ostrevent pour validation. Le matériel restera propriété de Cœur d'Ostrevent à l'issue de la résidence.
- Afin de mettre en avant le travail des artistes, une **enveloppe peut être allouée pour la diffusion d'œuvres nécessitant des moyens supplémentaires (montant plafonné à 2800€ TTC) et donneront lieu à un avenant à la convention**

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste, dans les lieux dédiés ou non, seront étudiées et également contractualisées avec la collectivité.

**Merci de nous transmettre vos disponibilités pour diffusion sur le territoire, ainsi que vos dates de représentations/impératifs déjà fixées dans leur globalité.**

## **3.2 CONTRACTUALISATION**

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la Collectivité et de l'artiste ou de l'équipe artistique résident est signé avant le début de la résidence- mission.

## 4. LE TERRITOIRE D'ACTION ET LES PARTENAIRES

### 4.1 DECOUVERTE DU TERRITOIRE

La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, territoire d'action sur lequel se déploie la résidence-mission, compte une population d'environ 73 000 habitants.

Ce territoire regroupe 21 communes :

Aniche, Auberchicourt, Bruille-lez-Marchiennes, Écaillon, Emerchicourt, Erre, Fenain, Hornaing, Lewarde, Loffre, Marchiennes, Masny, Monchecourt, Montigny- en-Ostrevent, Pecquencourt, Rieulay, Somain, Tilloy-lez-Marchiennes, Vred, Wandignies-Hamage, Warlaing.

Cœur d'Ostrevent est traversé par trois circonscriptions scolaires :

Douai-Waziers, de Douai-Cantin, de Douai-Rieulay.

Cela représente pour :

- l'enseignement public et privé :
  - 93 écoles primaires (maternelles et élémentaires)
  - 7 collèges
  - 6 lycées et lycées professionnels
  
- Sphère culturelle et socio-culturelle :
  - 17 bibliothèques
  - 6 centres sociaux
  
- Sphère petite enfance:
  - 1 RISEPE
  - 5 R.P.E
  - 4 M.A.M
  - 9 crèches ou micro-crèches
  
- Sphère médicale :
  - 3 I.M.E
  - 5 maisons de retraite / E.H.P.A.D
  - 1 centre hospitalier
  - 4 foyers de vie

Par ailleurs, il existe également sur le territoire intercommunal des structures et associations dirigées vers les différents publics en dehors du temps scolaire : des structures culturelles, de loisirs ou sociales qu'il est intéressant de porter à la connaissance des différents artistes-candidats, citons sans être toutefois exhaustif :

associations communales, les structures jeunesse, médicales, médico-sociales, sociales, etc...

Afin de faire plus ample connaissance avec la collectivité, le lien suivant vous dirige sur son site internet dédié : [coeurdostrevent.fr](http://coeurdostrevent.fr)

Quelques données clés :

Il est utile de préciser que :

- 40% de la population a moins de 30 ans ;
- 27,1% n'a pas de diplôme ;
- la densité de population est moyenne (513,6 habitants/m<sup>2</sup>) ;
- 19,2% de la population est au chômage
- Les 15-24 ans représentent 8 352 individus : 3 389 sont actifs (40.6%) mais seulement 1 986 sont actifs ayant un emploi (23.8%)

Pour plus de précisions, la fiche INSEE du territoire de l'agglomération est consultable sur :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-245901152>

Il est à souligner également la présence du plus grand musée de la mine à Lewarde : le Centre Historique Minier, ainsi que d'un cinéma (de 100 places) sur la commune d'Aniche et d'un théâtre sur la commune de Somain (de 850 places).

Ces différents établissements et structures constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

La politique culturelle conduite par Cœur d'Ostrevent participe au déploiement d'un développement culturel homogène sur son territoire, en partenariat avec les communes et le réseau associatif culturel. Elle vise à développer l'accès et à l'attrait de tous les habitants à la culture sur son territoire peu pourvu en équipements culturels et où l'accès à l'emploi reste difficile.

Elle se décline en 4 axes :

- Développer l'attrait culturel des habitants



- Nourrir l'éveil culturel et artistique dès le plus jeune âge
- Animer le réseau musical des pratiques amateurs
- Développer le réseau de Lecture Publique

La politique culturelle se construit grâce aux soutiens financiers du Ministère de la Culture et du Département (réseau départemental de développement culturel en milieu rural). Elle compte aussi parmi ses partenaires la Médiathèque Départementale du Nord et l'Éducation Nationale.

Depuis le 1er juillet 2019, la collectivité a lancé un réseau de lecture publique fédérant 9 bibliothèques en 2019 puis 7 autres bibliothèques en 2021 (soit 15 bibliothèques en réseau sur les 16 du territoire) offrant le même service aux habitants (portail, réservations et accès à l'offre à distance). Une programmation culturelle régulière est co-construite entre l'intercommunalité et les bibliothèques associée à quatre temps forts : les Nuits de la Lecture en janvier, Festival « Par cœur et par mots » en mars, la fête du réseau l'été et « Lire en Ostrevent » en octobre/novembre. Des actions spécifiques pourront être envisagées entre les artistes retenus et le réseau de bibliothèques.

Une saison culturelle est également proposée tout au long de l'année aux habitants proposant de manière gratuite spectacles et ateliers découverte.

#### A noter :

Le secteur de la petite enfance constitue un axe de travail récent pour le service culturel de Cœur d'Ostrevent (4ème édition pour cette résidence) suite à plusieurs constats établis :

- L'offre culturelle de manière générale sur cette tranche d'âge est peu nombreuse, alors que paradoxalement leurs récepteurs cognitifs sont en pleine puissance pour aborder le sensible, l'esthétique, à l'origine de leur équilibre.
- Dans le cadre du CLEA, les écoles maternelles sont très demandeuses d'interventions artistiques (notamment les toutes petites sections), pour autant beaucoup d'artistes ne se sentent pas très à l'aise avec cette tranche d'âge. Nous constatons la même chose avec les bibliothécaires, lesquelles, en toute modestie, ne se sentent pas toujours formées ou légitimes pour intervenir sur le champ de l'éveil culturel.

L'enjeu ici, dans le cadre d'une stratégie de démocratisation culturelle et d'éveil artistique déployée par la collectivité depuis un certain nombre d'années, est de développer l'éveil culturel et artistique dès le plus jeune âge, dans le lien profond que représente parents-enfants, afin d'inscrire la culture dans le quotidien des familles dès la naissance de leurs enfants et même avant.

Il s'agit également d'accompagner les professionnels en charge de la petite enfance (et d'autres) à œuvrer dans ce sens. Il est aujourd'hui plus que jamais fondamental de déployer une démarche pluriculturelle de l'éveil afin de pouvoir créer un frein à la monoculture de l'écran.

Les publics empêchés, à savoir les personnes porteuses de handicap, les séniors et les personnes isolées sont également à privilégier pour les résidences 1, 2 et 3.

## **4.2 COMMUNICATION ET PUBLICITÉ**

Nul habitant du territoire concerné n'étant censé ignorer la présence de l'artiste ou du collectif et de ses productions artistiques, les différents partenaires réunis autour de la résidence-mission s'engagent à les rendre visibles aux yeux de la population, en n'oubliant pas que les enfants et les jeunes sont les premiers concernés.

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires pour préparer l'accueil des artistes et favoriser l'appropriation de la résidence. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'Éducation Nationale.

Une information similaire est lancée par Cœur d'Ostrevent en direction des différent(e)s acteur(rice)s de l'action éducative (temps périscolaire et hors scolaire) pouvant être concernés par la résidence-mission.

Elle assure par ailleurs la communication, le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitant(e)s, elle suit également la relation aux médias.

## 5. ACCOMPAGNEMENT

La **communauté de communes Cœur d'Ostrevent** (service culturel), a accepté d'être, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative des résidences-missions, l'opératrice de l'action.

À ce titre, elle :

- Accompagne chaque artiste/équipe-résident afin de le guider dans sa découverte du territoire ;
  - Veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;
  - Organise techniquement la résidence avec le concours des communes, des structures culturelles et associatives, des établissements scolaires (premier et second degrés) souhaitant s'associer à l'action ;
  - Veille particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre de chaque artiste/équipe, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action;
  - Facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
  - Facilite avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
  - Organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias ;
- Assure la gestion administrative de la résidence (paiement de l'artiste/équipe, gestion du budget...).

### **Les services locaux de l'éducation nationale, pour leur part :**

- Accompagnent chaque artiste et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des gestes artistiques avec notamment le concours des professeurs-missionnés ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'éducation nationale;
- Organisent des temps de formation en relation étroite avec l'artiste permettant aux enseignants des premiers et seconds degrés, de faire connaissance, de manière préalable à sa venue, avec les artistes retenus. En effet la possibilité de temps exclusifs de « formation » pour les professionnels et/ou enseignants type atelier théâtre et/ou un temps avec les parents pour développer une pratique artistique à réutiliser auprès de leurs enfants.

## 6. TRANSITION

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

## 7. FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Chaque artiste ou équipe artistique intéressé(e) par cette offre est invité(e) avant toute chose :

- **À prendre connaissance, le plus attentivement possible, de l'appel à candidature et des divers documents culturels téléchargeables sur le site de lacommunauté de communes.**
- **À bien appréhender les données territoriales présentées dans le paragraphe « le territoire d'action et les partenaires locaux »**

Pour faire acte de candidature, **il convient d'adresser, par voie électronique sous format PDF, un SEUL dossier COMPLET comprenant :**

**NOTA BENE : le non-respect de ces différents points peut amener l'élimination du candidat.**

- 1. Un formulaire d'inscription à compléter** (joint en annexe à l'appel à candidature)
- 2. Une lettre de motivation d'une page maxi**  
Cette lettre est l'occasion d'évoquer les pistes que propose

d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques.

3. Un **curriculum vitae** + une copie du **permis de conduire**.
4. Un **dossier artistique de 10 pages maximum** présentant les productions significatives du candidat et plus particulièrement ses expériences d'interventions culturelles (ateliers, CLEA, ARTS, PEPS, etc.)
5. Une **liste des œuvres/productions artistiques disponibles à des fins de diffusion** pendant le temps de résidence.
6. Un **descriptif** de la démarche de l'artiste ou de l'équipe artistique, de ses pistes de travail et des **actions imaginées spécifiquement pour le territoire** de Cœur d'Ostrevent.

**Les candidatures sont à envoyer à l'adresse électronique suivante :**

[alariviere@cc-coeurdostrevent.fr](mailto:alariviere@cc-coeurdostrevent.fr)

**pour le dimanche 9 avril 2023 dernier délai.**

(sujet: **Candidature CLEA – Cœur d'Ostrevent** suivi du **nom** de l'artiste).

**NOTA BENE : l'envoi ne devra pas excéder 10 MO ou par envoi WeTransfer.**

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du CLEA en mai. A l'issue du processus de présélection effectué par les différents partenaires du programme des résidences-missions du CLEA, il est possible que ceux-ci émettent le souhait d'entretiens complémentaires, en direct ou à distance, avec les candidat(e)s présélectionné(e)s.

**Ces entretiens se dérouleront la semaine du 2 au 5 mai 2023. Les noms des artistes retenu(e)s seront annoncé(e)s le mardi 9 mai 2023 au plus tard.**


Il est précisé que l'artiste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un même artiste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date du jury faisant foi.

Aucune rétribution ou remboursement de frais de déplacement ne sera accordée aux candidats non retenus.

## 8. POUR PLUS D'INFORMATIONS

Emeline Ducrocq


Responsable du service culture

 03 27 71 37 35


 [educrocq@cc-coeurdostrevent.fr](mailto:educrocq@cc-coeurdostrevent.fr)

Aurélie Larivière

Médiatrice culturelle


 03 27 71 37 87

06 37 64 15 53

 [alariviere@cc-coeurdostrevent.fr](mailto:alariviere@cc-coeurdostrevent.fr)

Béatrice Pennequin

Coordinatrice Lecture Publique

 03 27 71 37 63

 [bpennequin@cc-coeurdostrevent.fr](mailto:bpennequin@cc-coeurdostrevent.fr)

Site internet de Cœur d'Ostrevent :

<https://www.coeurdostrevent.fr/>

Portail internet des bibliothèques de Cœur d'Ostrevent :

<https://www.bibliotheque.cc-coeurdostrevent.fr/>

Site internet de la DRAC Hauts-de-France

<http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hautsde-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-Territoires-et-Industries-culturelles/Actionculturelle-et-territorial>

## 9. ANNEXE

### BULLETIN d'INSCRIPTION

A retourner au plus tard le **dimanche 9 avril 2023**

Compagnie/association représentée :.....  
Adresse postale :.....  
Commune :.....  
  
Tél :.....  
  
Mail :.....

**Compagnie ou Artiste souhaitant participer à la résidence-mission du 2 octobre 2023 au 10 février 2024 :**

- Nom et prénom :
- Nom et prénom :
- Nom et prénom :

**Compagnie ou Artiste souhaitant participer à la résidence-mission du 11 mars au 6 juillet 2024 :**

- Nom et prénom :
- Nom et prénom :
- Nom et prénom :

Merci de cocher le bassin d'intervention choisi (possibilités de cocher plusieurs cases)

- Bassin de Somain
- Bassin de Marchiennes
- Bassin de Lewarde
- Les tout-petits (tout le territoire)

Préciser vos dates de représentations possibles : (merci de transmettre les fiches techniques et photos)

.....  
.....

A renvoyer à :

Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent  
Service Culturel  
Allée du bois  
59287 LEWARDE  
OU par mail : alariviere@cc-coeurdostrevent.fr

